

Service départemental d'archives de la Moselle

# 48 J

Répertoire numérique de la sous-série 48 J  
Collection de parchemins et de fragments de parchemins ayant servi de reliure  
ou de renfort pour des reliures

Par Charles HIEGEL  
Conservateur en chef honoraire du Patrimoine

Saint-Julien-lès-Metz 2018

## Introduction

La collection de parchemins et de fragments de parchemins qui constitue la sous-série 48 J a été rassemblée en partie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par Edouard Sauer, archiviste du département de la Moselle, puis de la Présidence de Lorraine de 1838 à 1888, au moins pour les actes provenant de l'amandellerie messine (48 J 1-13). E. Sauer avait en effet détaché les fragments de parchemins collés sur des vieux cartons pour leur servir de renfort<sup>1</sup>. Ces cartons provenaient des études notariales, en particulier de Metz, dont les minutes antérieures à la loi du 29 septembre-6 octobre 1791 avaient été versées aux Archives de la Présidence de Lorraine à partir de 1874 en application de la loi allemande du 23 décembre 1873 sur le notariat en Alsace-Lorraine. En 1882, la chambre des notaires de Metz avait également remis aux Archives les registres et les actes de l'amandellerie qu'elle détenait depuis 1728. Un certain nombre de parchemins avaient été utilisés pour la reliure des registres des actes des amans.

A son départ en retraite au mois de mars 1888 E. Sauer emporta à son domicile quatre caisses contenant les fragments de parchemins qu'il se proposait de nettoyer en enlevant les feuilles de papier qui les recouvraient. Informé de l'existence de ces fragments par un archiviste-paléographe français, François Bonnardot, alors sous-directeur du bureau des travaux historiques à la ville de Paris, dont la thèse de l'Ecole des chartes (1868) portait sur « La langue française à Metz d'après des documents originaux du XIII<sup>e</sup> siècle. Monographie du dialecte lorrain », et qui fréquentait la salle de lecture des Archives de la Présidence de Lorraine, l'archiviste allemand Georg Wolfram, qui venait de prendre le 1<sup>er</sup> avril la succession de Sauer, réclama immédiatement à son prédécesseur la réintégration des documents aux Archives de la Présidence de Lorraine<sup>2</sup>.

Par la suite d'autres parchemins et fragments de parchemins ont été détachés de reliures au cours du XX<sup>e</sup> siècle sans que l'on sache toutefois leur provenance exacte, surtout pour les pièces isolées (48 J 18-21). Il faut signaler que les parchemins et fragments de parchemins avaient été primitivement mis dans la série F, non classés.

Tous ces documents ont été nettoyés avec beaucoup de minutie et mis à plat par l'atelier de restauration du Service départemental d'archives de la Moselle, sous la direction de Mme Sylvie Faure-Spanier, d'octobre 1998 à septembre 1999. Pour l'identification d'un certain nombre d'entre eux, en particulier ceux relatifs aux institutions judiciaires à Metz au Moyen Age, nous avons pu bénéficier de l'aide du doyen Jean Schneider (1903-2004). Mme Simone Collin-Roset, conservateur honoraire du Patrimoine à l'Inventaire général de Lorraine, nous a apporté

---

<sup>1</sup> Archives départementales de la Moselle (désormais ADM) 19 AL 14, vol. I, lettre de Sauer au Président de Lorraine, 29 juillet 1888 : « J'ai sauvé ces documents en les enlevant de vieux cartons auxquels ils servaient de ligatures ». Sur Edouard Sauer voir Charles HIEGEL, « Les Archives départementales de la Moselle au temps du Reichsland (1871-1918) : entre la réglementation française et la tradition allemande », dans *Unsere Archive. Beiheft 1. Archive diessseits und jenseits der Grenzen. Geschichte und Aufgaben. Gemeinsamkeiten und Unterschiede. Les archives en-deçà et au-delà des frontières. Regards sur le passé, missions présentes et futures. Convergences et divergences. Referate der internationaler Archivtagung Saarbrücken, 19-20 Oktober 2000*, éd. Wolfgang Laufer, Coblence, 2003, p. 44-46 ; Line SKORKA, « Les Archives départementales de la Moselle et la mise en place de l'administration allemandes », *Les Cahiers Lorrains*, 2006, 1-2, p. 70-77.

<sup>2</sup> ADM 19 AL 14, vol. I, lettre de Wolfram au Président de Lorraine, 2 août 1888.

quelques indications sur la nature et la date des fragments de parchemin provenant de manuscrits.

L'existence de plusieurs centaines d'actes établis par les amans de Metz ou mis dans leurs arches<sup>3</sup>, mais aussi d'actes relatifs à la propriété à Metz et à l'exercice de la justice à Metz au cours du Moyen Age, en particulier les rapports devant les Treize, les rares jugements prononcés par maires et surtout ceux du maître-échevin de Metz, parmi lesquels se trouvent les plus anciens jugements conservés dans les archives (1299-1306), constitue l'intérêt majeur de la sous-série 48 J. Les fragments d'actes établis par les notaires apostoliques et impériaux du diocèse de Metz permettent également d'apporter des compléments à la liste des notaires apostoliques et impériaux à Metz établie par Henri Tribout de Morembert<sup>4</sup>. Parmi les pièces isolées on remarquera notamment un acte, malheureusement très mutilé, d'une charte originale de l'archevêque de Trèves Hillin pour les moines de Villers-Bettnach en 1169, les lettres d'érection de la chapelle de Buchy, restaurée par François le Gronnais, citain de Metz, en église paroissiale par le légat du pape en terre d'Empire en 1489, une pièce d'appel en cour de Rome dans la procédure en nullité de mariage entre Androuin Roucel, échevin du palais, et Perrette Baudoche en 1514, et un passeport délivré par la justice de Vic à un habitant de Moyenvic pour se rendre en France au pèlerinage du Mont-Saint-Michel, vers 1610.

Ch. H.

---

<sup>3</sup> Sur l'amandellerie messine Gilbert CAHEN, *L'amandellerie. Diplomatique de l'acte privé messin du Bas Moyen Age*, thèse de l'École nationale des chartes, 1952, ADM 137 J 1 ; le même, « L'amandellerie, institution messine de « juridiction gracieuse » au Moyen Age », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1966-1967, p. 89-119, et 1969-1970, p. 139-189

<sup>4</sup> « Essai de répertoire des notaires apostoliques et impériaux à Metz (1300-1600) », *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, 1969, p. 107-113.

48 J 1-6 Actes établis par les amans de Metz : écrits d'arches et doubles ou copies d'écrits  
(classement par tranches chronologique de dizaine d'années)<sup>5</sup>. 1236-1637

1. 1236-1299<sup>6</sup>

2. 1300-1399<sup>7</sup>

3. 1400-1499

4. 1500-1599

5. 1600-1637

6. Actes mutilés (date manquante) s.d. [XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.]

48 J 7 Testaments (*devises*) établis par les amans ou mis en arches d'amans 1377-1572  
Sire Herber ou Herbeir<sup>8</sup> (1377), acte mutilé, manque le début; Jean de Prague<sup>9</sup> (1433), acte mutilé ; Jean Nicolay ou Nicolas, doyen du chapitre cathédral de Metz<sup>10</sup> (s.d. [1461 ?]), acte mutilé; Collin Chanel (1482), acte mutilé; Annel Le Mercier, femme de Thiébault Niclas l'écrivain, paroisse Saint-Gengoulf de Metz (s.d. [XV<sup>e</sup> s.]), acte mutilé ; Christophe Collignon, boucher, paroisse Saint-Martin de Metz (1556) ; Jean Dorlon, paroisse Saint-Simplice de Metz (1572), acte mutilé.

48 J 8 « Lettres scellées » mises en arches d'amans 1305-1390  
Reconnaissance d'une dette de 500 livres tournois par Errard de Bar, sire de Pierrepont, envers Colignon Lambert, citain de Metz (1305)<sup>11</sup> ; vente de cens assignés sur les localités de Saint-Baussant, Essey-et-Maizerois (Meurthe-et-Moselle) par Henri de Bar, sire de Pierrefort, et Hugues de Bar, son frère, à Jean dit Neches<sup>12</sup>, fils de Thiébaut Bazin, citain de Metz, (s.d.[v. 1350]), acte mutilé ; accord entre Guillaume Fauquenel et Weriat Bouchette, citains de Metz, au sujet d'un héritage pour des biens à Vaux et Mercy-le-Haut (actuellement Mercy-lès-Metz) (1390), acte mutilé.

---

<sup>5</sup> Il n'a pas été fait de distinction entre les écrits proprement dits, qui seuls étaient mis dans les arches, et les doubles ou les copies.. Sur les caractères externes de ces différentes catégories d'actes, G. CAHEN, « L'amandellerie. Institution messine... », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1969-1970, p. 180-183.

<sup>6</sup> Inventaire analytique des actes de 1236 à 1270 par Martina PITZ, « Volkssprachige Originalurkunden aus Metzzer Archiven bis zum Jahre 1270 », dans Kurt GÄRTNER, Günter Holtus, Andrea RAPP et Harald VÖLKER éd., *Skripta, Schreiblandschaften und Standardisierungstendenzen. Urkundensprachen im Grenzbereich von Germania und Romania im 13. und 14. Jahrhundert. Beiträge zum Kolloquium von 16. bis 18. September 1998 in Trier*, Kliomedica, Trèves, 2001, p. 332-381.

<sup>7</sup> Des copies ou des doubles d'écrits d'arches (1322-1391) provenant de la collection Cheltenham (1908) sont aussi conservés dans la sous-série 3 E 3631. Cette liasse contient en outre deux actes de 1406 et 1476 trouvés en cours de classement.

<sup>8</sup> Il s'agit d'un prêtre de l'entourage de Nicole Baudoche, chancelier du chapitre cathédral de Metz (1358-v. 1378). Parmi les bénéficiaires du testateur figurent les religieuses du Petit-Clairvaux de Metz (don de 10 livres de cens). L'obituaire des religieuses mentionne précisément un « sires herbin lou prestre qui nous ait doneit X s. de cens », Gonzalve THIRIOT, « L'obituaire du couvent des dames du Petit-Clairvaux de Metz », *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, 1927, p. 247 (renseignement fourni par M. Pierre-Edouard Wagner).

<sup>9</sup> Testament établi par Etienne Jovin de La Croix-en-Brie (Seine-et-Marne), diocèse de Sens, notaire apostolique et impérial, mis en arche de Hennequin de Tournai, aman de Metz, avec seing manuel. Mentions de Jean de Prague dans Jean Schneider, *Le droit coutumier de la ville de Metz au Moyen Age*, t. III. *Jugements du maître-échevin de Metz aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, Haarlem, 1963, n<sup>os</sup> 1447,1457.

<sup>10</sup> Décédé en 1461. Extrait du testament, ADM G 502 n<sup>o</sup> 8. Sur lui Jean-Baptiste PELT, *Etudes sur la cathédrale de Metz. Textes extraits principalement des registres capitulaires (1270-1790)*, Metz, 1930, p. 394.

<sup>11</sup> Acte cité par Jean SCHNEIDER, *La ville de Metz aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, Nancy, 1950, p. 532. Errard de Bar est le fils du comte de Bar Thiébaut II.

<sup>12</sup> Sans doute identique au Jean Neichet cité en 1347 comme créancier de l'évêque de Metz Adémar de Monteil, J. SCHNEIDER, *ouvr. cit.*, p. 298.

48 J 9 Actes établis par des notaires apostoliques et impériaux du diocèse de Metz mis en arches d'amans et actes de juridiction gracieuse de l'officialité messine.

1445-1589, s.d. [fin XIV<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup> s.]

**Notaires apostoliques et impériaux**<sup>13</sup>. – Exécution d'une donation faite par Gérardin Paperel, citain de Metz (s.d. [fin XIV<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup> s.]), acte établi par Theriat de Landremont<sup>14</sup>, mutilé, reste le seing manuel; vente de cens à Novéant[-sur-Moselle] par deux habitants de la localité à l'abbaye de Sainte-Glossinde (1456), acte établi par un notaire inconnu, mutilé; acte concernant Claus Rollant, boucher près de la porte des Allemands à Metz (1500), établi par François Colligney avec seing manuel, mis en arche de Henri de Gorze<sup>15</sup>; vente d'une maison à Metz par un couvent non connu (1536), acte établi par Claude Morlet avec seing manuel et mis en arche de Michel Travalt, mutilé; vente par Jean Doron, fils de Mengin Doron, à Robert Huet, prêtre, et François Joffrois le marchand, maître et gouverneur de la confrérie de saint Michel dans l'église Saint-Victor de Metz (1555), acte établi par Claude Morlet<sup>16</sup> et mis en arche de Michel Travalt, mutilé; vente d'une maison à Metz par Jeanneton Jeoffrois, épouse de François Porze Bacalogne, homme d'armes des ordonnances du maréchal de Vieillville (s.d. [v. 1553-1571]), acte établi par Claude Gury, notaire public dans les Trois-Evêchés et Jean Travalt, aman, mis en arche de Jean Travalt, mutilé; vente d'un jardin à Metz devant la cour de Villers par Didier Collin, abbé de Freistroff, à Jaspard Bracquemert, marchand à Metz (1562), acte établi par Nicolas Mourel, notaire et greffier juré de Metz et Jean Travalt, aman, mutilé; engagère d'une maison à Metz, rue Franconrue, par Jean de Beauvau, seigneur de Berlize (1562), acte établi par Pelliparius dit Noblet, notaire et procureur juré (?) à Metz, en présence de Jean Travalt, aman, mutilé; fragment d'un acte établi par Christophe Colet, de Pont-à-Mousson, clerc du diocèse de Toul, notaire apostolique et impérial dans la cour de Metz et de Toul, reste le seing manuel (s.d. [XVI<sup>e</sup> s.]); fragment d'un acte établi par Jean Jacques de Barville, diocèse de Toul, résidant à Nancy, notaire apostolique et impérial (s.d. [XVI<sup>e</sup> s.]), seule subsiste la souscription avec le seing manuel; bail de la métairie de « Thill » (Marthille) et des dîmes de Marthille, Château-Bréhain et Viller par Philippe de Senneton, sieur de La Verrière, lieutenant général au gouvernement de Metz (1589), acte établi par H. Huguenin, notaire à Metz<sup>17</sup>; reconnaissance de dette par Antoine Mathieu, de Maizeroy, à Jean Aubry, orfèvre à Metz (1589), acte établi par Symonin Poirresson, notaire impérial commis au tabellionage du ban de Pange, Domangeville et Maizeroy, mis en arche du sieur de Bastogne, aman, en 1602, mutilé.

**Juridiction gracieuse de l'officialité de Metz.** – Vente d'une maison à Fresnes[en-Saulnois] (1445); vente d'une maison à Solgne, par Hillowy, veuve de Panin, de Lemud, à Gérard Hannequin, de Solgne (1527), acte établi par Pierre du Fraisne, de Secourt, notaire juré en la cour.

48 J 10 Partages de successions (*parsons*) établis par des amans de Metz (actes mutilés)

v. 1300, 1319, 1439-1499, s.d. [XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.]

---

<sup>13</sup> Il faut signaler également un acte établi par Didier Chansonnette, notaire apostolique à Metz, concernant un accord entre Nicole Baudoche, fils de Perrin Baudoche, et Isabelle Le Hungre sa femme, et l'abbaye de Saint-Martin devant Metz concernant la vente de cens, s.d. [fin XV<sup>e</sup> s.], ayant servi de couverture d'un traité entre l'abbé de Saint-Clément de Metz et les religieux en 1608, parchemin, ADM, H 502, acte mutilé sur le bord droit.

<sup>14</sup> Theriat ou Thenas Howwesson de Landremont est mentionné comme notaire apostolique de 1375 à 1418, H. TRIBOUT de MOREMBERT, art. cit., p. 110.

<sup>15</sup> La lecture de l'acte est difficile en raison de l'altération de l'encre.

<sup>16</sup> Claude Morlet, clerc de Toul, résidant à Metz, est aussi mentionné en 1549, H. TRIBOUT de Morembert, art. cit., p. 111.

<sup>17</sup> L'acte, établi au château de Moulins-lès-Metz, semble être un brouillon.

48 J 12 Actes relatifs à la propriété à Metz 1316-1409, s.d. [XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.]  
Escondits de bans<sup>19</sup> (1316-1325, 1388, 1395, s. d. [XIV<sup>e</sup> s.]) ; exurements<sup>20</sup> (1374,1409) ; crants<sup>21</sup> devant les Treize (s.d. [XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.]) ; crant en plaid (1320).

48 J 13 Affaires judiciaires à Metz<sup>22</sup> 1285-1462, s.d. [XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.]  
Plaids jugés par les maires : Jean Robin, maire d'Outre-Seille (1319), Guyot de Hampont, maire de Port-Sailly (1461), acte mutilé, manque le haut (1461)<sup>23</sup>, maire non précisé (s.d.[XV<sup>e</sup> s.]), acte mutilé, manque le bas<sup>24</sup>; monstrances<sup>25</sup> (s.d. [XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.]); rapports devant les Treize (1285-1292, 1378-1422, s.d. [XV<sup>e</sup> s.]) ; jugements du maître-échevin de Metz (1299-1301, 1303, 1306, s.d. [v. 1300], 1338 (**391**), 1352 (**726**), février 1383 n. st.<sup>26</sup>, 1406 (**1407**), février 1422 n.st. (**1447**), v. 1439-1441 (**1545**), février 1462 n.st. (**1750**)<sup>27</sup>, s.d. [XV<sup>e</sup> s.])<sup>28</sup>.

48 J 14 Grosses de tabellions<sup>29</sup> 1581-1669, s.d. [XVI<sup>e</sup> s.]  
**Freistroff.** – Berweiller : obligation envers Nicolas (nom illisible), curé de Kirschnaumen (1669).  
**Gorze.** – Thorel ou Thorelz (Nicolas) : contrat de mariage de Jean Grand Bras, boulanger à Gorze (1597) ; fragments d'actes de N. Thorelz et de Michel Perrin (1581, s.d. [XVI<sup>e</sup> s.]).  
**Sierck.** – Lemmersdorf (Jean): obligation de Pierre Hoffmann, de Bibiche envers Adam Knoblen, de Laumesfeld (1625). Rusdorf (Jean), notamment actes concernant Ulrich Muller, greffier de la ville de Sierck (1620-1630)<sup>30</sup> ; Saarboursch (Jean): acte concernant Marguerite Neuwe, veuve de [Jean] de Morbach, dame de Menskirch et de Hanfgarten (1621 ou 1631?)<sup>31</sup> ; Siegler (Jean), notamment obligation de Barthélemy Matheis, de Merschweiler, envers un habitant de Ritzing (1621-1643)<sup>32</sup> ; Stein (Jean) : vente de terres à Weistroff [Waldweistroff] par Ulrich Muller, contrôleur et greffier de la ville de Sierck (1627) ; Thomas : obligation concernant des habitants de Hargarten (commune Laumesfeld) (1622).

<sup>18</sup> Sur les rôles de bans Gérard DOSDAT, « Prises de bans et rôles de bans à Metz du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècles », *Les Cahiers Lorrains*, 1983, p. 143-159

<sup>19</sup> L'*escondit* de ban est l'opposition à la prise de bans par ceux qui prétendaient avoir un droit sur l'immeuble auquel les bans se rapportaient, E.M. MEIJERS, *Le droit coutumier de la ville de Metz au Moyen Age*, t. II, Haarlem, 1965, p. 18-19.

<sup>20</sup> L'*exurement* est l'abandon que le débiteur d'un cens ou d'une rente faisait du fonds sur lequel le cens ou la rente était assis.

<sup>21</sup> Le *crant* signifie un engagement ou une promesse. Le *crant en plaid* est une obligation contractée en termes solennels et par acte authentique, Auguste PROST, *Les institutions judiciaires de la cité de Metz*, Paris, 1893, p. 67

<sup>22</sup> Avec analyses et notes du doyen Jean Schneider, notamment une notice sur la procédure devant les Treize.

<sup>23</sup> Le parchemin a servi de couverture pour le registre des actes de Claude Guerard, aman de Saint-Livier, en 1595.

<sup>24</sup> Le jugement concerne Poince Roucel, jadis maire de Port-Sailly, fils de Wéry Roucel et de Catherine Baudoche.

<sup>25</sup> Les monstrances étaient des productions faites par les parties pour justifier de leurs allégations, A. PROST, *ouvr. cit.*, p. 100.

<sup>26</sup> Le parchemin a servi de couverture pour le registre des actes de Bastogne, aman de Saint-Georges, en 1590.

<sup>27</sup> Le parchemin a servi de couverture pour le registre des actes de Jean Baltus, aman de Saint-Livier, en 1676.

<sup>28</sup> Le numéro en gras après la date correspond à celui du résumé du jugement qui figure dans E.M. MEIJERS, J.J. SALVERDA de GRAVE, J. SCHNEIDER, *Le droit coutumier de la ville de Metz au Moyen Age*, t. I. *Jugements du maître-échevin de Metz au XIV<sup>e</sup> s.*, Haarlem, 1951 et J. SCHNEIDER, t. III. *Jugements du maître-échevin de Metz aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, Haarlem, 1963. Le jugement de 1383 ne figure pas dans le tome I.

<sup>29</sup> Les actes sont rédigés en allemand pour les tabellions de Freistroff et de Sierck.

<sup>30</sup> Actes en partie illisibles en raison de l'altération de l'encre. .

<sup>31</sup> Acte mutilé et en grande partie illisible.

<sup>32</sup> Acte de 1643 presque illisible en raison de l'altération de l'encre. .

**Echevins de Cattenom.** – Lettres du justicier et des échevins de Cattenom autorisant maître Hans, bourgeois de Luxembourg, exerçant la profession de barbier, à s'établir à Cattenom, et scellées par Gaspard Wienhengen et Jean Flock, échevins de Cattenom (1584)<sup>34</sup>.

**Echevins de Garche.** – Vente d'un bien dit « Schwans gutt » au ban de Manom par Martin Fasell, fifre (*Pfeyffer*) dans la garnison de Thionville et Else, son épouse, de Manom, à Clausen Jünger, échevin de Meilbourg (Meilberg, château disparu, commune Illange), et Hélène, son épouse, acte passé devant trois échevins de Garche et scellé par Jean Meuchin et Schannen Peter, échevins de Thionville (1580)<sup>35</sup>.

**Echevins de Kuntzig.** – Vente d'une maison et ses dépendances à Kuntzig par Michel le jeune, de Kuntzig, à Joseph Jungker, de Boussange, acte passé devant Bernard Maulen, Nicolas Scholtes et Henri Weber, échevins, et scellé par Jean Printz et Collin d'Ebange, échevins de Thionville (1561).

**Echevins de Pépinville.** – Vente d'une pièce de terre sur le ban de Pépinville à Richemont par Ferri de Biefingen à Conrad Melchior, acte passé devant deux échevins de Pépinville et scellé par Jean Printz et Nicolas Guillaume de Beuvange, échevins de Thionville (1571).

**Echevins de Rémich.** – Notification par Claus Frantz et Hartthorth de Wyltz, échevins, d'un partage de succession entre Schmitz Moreynis de Kleinmacher et Schultz d' « Aesfelt » (non identifié) concernant la ferme de Remich (janvier 1549 n. st.).

**Écoutête de Rodemack.** – Reconnaissance de cens héréditaire dû sur des terres à Haute-Kontz par Gorius Muller et Marie, son épouse, de Haute-Kontz, à Bernard de Schauenbourg, seigneur de Preische et de Schutbourg, lieutenant-justicier (*Stathalter*) du duché de Luxembourg, gouverneur et prévôt de Thionville, acte scellé par Pierre Breisgen, écoutête (*Schulthaisen*) de la seigneurie de Rodemack (1565).

**Echevins de Thionville.** – Reconnaissance par Bernard d'Eltz, prévôt de Thionville, Nicolas Gouzierneur (sans doute pour Gouverneur), receveur général des rentes du duché de Luxembourg, et Henri de Schifflange, seigneur de Distroff et Ruprecht de Boussange, échevins de Thionville, d'un versement de 500 livres par Thierry de Rullingen, chanoine et chorévêque de Trèves, par les mains de Adam de Volkrange, seigneur de Distroff, et Claus de Fensche (Fontoy), bourgeois de Thionville, pour les besoins des fortifications de Thionville (1542, copie XVI<sup>e</sup> s.)<sup>36</sup> ; vente par Jean de Brandebourg, seigneur de Meissembourg et de La Grange (*Scheuern*) de ses droits de vouerie à Wormeldange (*Wormeringen*) à Jean Scholtes, de Lenningen (1561), acte scellé par Jean de Brandebourg et Nicolas Pfaltz, échevin de Thionville ; bail du moulin de la ville à Bernard Becker, bourgeois de Thionville, par les échevins (1562), acte scellé du sceau de la ville ; cession par les échevins d'une place près de la « Follmuelle » à Martin Weisgerber et Clausen Schomacher, de Yutz (1569) ; jugement des échevins dans un différend entre Jean Mulner, de Knutange, échevin Thionville, et Jean Demuth, aussi échevin de Thionville et receveur de l'hôpital (1570) ; obligation de Thomas de Luxembourg, bourgeois de Thionville, et son épouse au profit de Christophe de Weiller, co-seigneur de Volkrange (1570), acte scellé par les échevins Bernard d'Uttingen et Niclaus Guillaume, de Beuvange ; accord au sujet d'une maison à Thionville entre l'épouse de Pierre Riesen, de Nurtzingen, et sa sœur Schennet (Jeannette), épouse de Jean Bauer, le tisserand de laine, bourgeois de Thionville, notifié par Jean Claus et Jean Printz, échevins de Thionville (1568 ou 1578) ; testament de

---

<sup>33</sup> Les actes sont rédigés en allemand et les sceaux ont disparu. Un certain nombre de parchemins ont été réutilisés comme couverture des registres de procédures civiles et criminelles de la justice du prévôt et des échevins de Thionville à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>34</sup> Acte en partie illisible à cause de l'altération de l'encre.

<sup>35</sup> Acte raturé en divers endroits. Semble avoir été un brouillon ou une copie.

<sup>36</sup> L'original était scellé du sceau des intervenants et de la prévôté de Thionville.

Marguerite Sticklerin, veuve de Nicolas Warin dit Nobis, archer dans les troupes de reîtres du sieur de « Riesszbergh »<sup>37</sup>, acte établi devant Sébastien Maler, clerc-juré, secrétaire-greffier de Thionville (1574) ; testament de la veuve d'Antoine Fischer, bourgeois de Sierck (1580)<sup>38</sup> ; vente d'une vigne à Guentrange par Bernard Kettler, échevin de Thionville, et Sunna, d'Uckange, son épouse, à Mathieu Peterman, de Guentrange, acte scellé par Jean Claus et Schannen Peter, échevins de Thionville (1585).

48 J 16 Actes concernant la famille Maler de Thionville 1563-1604  
Obligations et ventes de cens au profit de Sébastien Maler, clerc-juré, secrétaire greffier de la ville et de la prévôté de Thionville, et son épouse Marguerite, d'Uttingen (Ottange), actes établis devant les échevins de Cattenom (1565-1587), de Kuntzig et Basse-Ham (1580), d'Escherange (1572, s.d.[1587]) et de Thionville (1563-1574) ; vente de la ferme dite « Wolkringer Hoff » (Volkrange) au ban de Thionville par Georges de Lellich, seigneur de Pépinville, coseigneur d'Inglange et de Volkrange, et Oswalt de Nassau, coseigneur d'Inglange, à Jean-Nicolas Maler, clerc-juré, secrétaire greffier de la ville de Thionville, et à Marguerite Blanchardt, son épouse (1604).

48 J 17 Parchemins et fragments de parchemins provenant de manuscrits, en particulier de manuscrits liturgiques<sup>39</sup> s.d. [XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.]  
A signaler un folio de l'Apocalypse (XII<sup>e</sup> s.), des fragments d'un traité de médecine (XIV<sup>e</sup> s.) et une impression sur vélin d'une scène de la crucifixion avec le monogramme NH (premier quart du XVI<sup>e</sup> s.)<sup>40</sup>.

48 J 18-21 Pièces isolées 1169-1741

48 J 18 Fragment d'une charte de Hillin, archevêque de Trèves, confirmant leurs biens aux moines de l'abbaye de Villers-Bettnach (1169)<sup>41</sup> ; atour du maître-échevin de Metz, des Treize, des comtes, des prud'hommes, des paraiges réglant l'aunage des étoffes (1322, cop. XIV<sup>e</sup> s.) , acte légèrement mutilé, quelques lignes manquant dans la souscription<sup>42</sup> ; attestation des droits de la ville par le maire et les échevins de Maizières-lès-Metz (s.d. [XIV<sup>e</sup> s.]) ; états des droits et revenus détenus par les seigneurs

---

<sup>37</sup> Il s'agit certainement d'une déformation du nom pour Frédéric Reiffenberg, sujet hessois, commandant quatre cornettes de reîtres lors du siège de Thionville en 1658, Gabriel STILLER, « Relation du siège de Thionville de 1558 », *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, 1958, p. 6 n. 17.

<sup>38</sup> Analyse de l'acte avec des réserves en raison de l'altération de l'écriture et des ratures. Semble avoir été un brouillon ou une copie.

<sup>39</sup> Le carton était classé provisoirement 48 J 2. D'autres parchemins avec des notations musicales, détachés de manuscrits et conservés dans le fonds du grand séminaire de Metz déposé aux Archives départementales de la Moselle sous la cote 19 J 642, proviennent en fait de pièces déreliées aux Archives départementales de la Moselle à la fin du XIX<sup>e</sup> s. ou au début du XX<sup>e</sup> s. et confiées pour expertise au chanoine, Roch-Stéphane Bour, directeur du grand séminaire, *A quatre temps. La musique en Moselle des origines à nos jours. Archives départementales de la Moselle*, 2002, catalogue de l'exposition, p. 316-319. On ajoutera aussi les parchemins provenant de deux antiphonaires (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.) avec des notations musicales et renforçant les plats intérieurs de la couverture de sept registres du bureau du contrôle des actes des notaires et des actes sous seing privé de Metz, 1720-1721, ADM 2 C 1748-1754 (renseignement communiqué par M. Benoît Boutet) et deux folios provenant d'un manuscrit liturgique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s., avec des notations musicales, ayant servi pour la reliure du terrier de Chérisey (1700), ADM E dépôt 142 1 G 1.

<sup>40</sup> Avec remarques manuscrites de Christian-Jacques Demollière (1952-2012), ancien directeur du Centre d'études grégoriennes de Metz sur cette représentation, qui pourrait être l'œuvre d'un maître hollandais ou des pays rhénans.

<sup>41</sup> Seule subsiste une bande de 7 cm de largeur sur 40 cm de longueur, correspondant à la bordure gauche de la charte. Voir l'édition de la charte par Michel PARISSE, « Les comtes de Dabo et de Metz. A propos d'un ouvrage récent », *Les Cahiers Lorrains*, 1999, n°2, p. 158.

<sup>42</sup> Edition de l'atour dans *Histoire générale de Metz par des religieux bénédictins*, t. III, Metz, 1775, p. 350-351. Egalement Danièle LOUIS, *Catalogue des atours édités de la ville de Metz (1220-1552)*, mémoire de maîtrise, université de Metz, 1991, p. 64.



d'Amnéville à Amnéville, Gandrange et localités voisines (s.d. [v. 1335-1336])<sup>43</sup> ; engagère de 800 livres de cens vendues par les villes de Luxembourg, Arlon, Thionville et Cattenom par Guy de Hampont à Jean de Heu et ses associés (s.d.[v. 1344-1346]), acte mutilé<sup>44</sup> ; lettres de sauvegarde du duc de Bar pour les habitants de « Nouverat » (sans doute Norroy-lès-Pont-à-Mousson, Meurthe-et-Moselle) et leur permettant d'aller à l'« entrecourt » de Lachaussée (Meuse) (1383, cop. XVI<sup>e</sup> s.), acte mutilé ; vidimus sous le sceau du Chatelet de Paris de mandements du roi de France Charles VI aux « généraux conseillers sur le fait des aides ordonnées pour la guerre » pour délivrer 10000 francs à François Daubiscourt, chambellan du roi (1398), acte mutilé.

1169-1398

48 J 19 Quittance de Michel Tenneter, de Houffalize, et plusieurs autres soldats au service de Frédéric de Brandebourg, seigneur de Clervaux (1450) ; lettres de Louis (nom illisible), docteur en droit, chanoine, concernant un différend entre Jean de Hombourg, archidiacre de Marsal, Jean Baummeyster, archiprêtre de Morhange, et Henri de *Gemundia* (Sarreguemines), archiprêtre de Morhange (s.d.[milieu XV<sup>e</sup> s.]), acte mutilé<sup>45</sup> ; transaction entre Jean de Dalstein et ses enfants d'une part et Jean de Sierck, petit-fils de défunt Jacques de Sierck, d'autre part, à la suite de l'arbitrage de Jean de Hexem et Pierre de Roede, échevins de Trèves, pour le premier, et d'Isembart de Schifflange, écoutète (*Scholteis*) de Sierck, et Antoine Naichthube, échevin de Sierck, pour le second et de Varry de Fléville, bailli de Lorraine allemande (1459)<sup>46</sup> ; érection de la chapelle Saint-Etienne de Buchy, restaurée par François le Gronnais, en église paroissiale par Raymond Peyraud, légat pontifical en terre d'Empire (1489)<sup>47</sup> ; expédition d'un jugement des échevins de Vic dans une procédure concernant la succession de Poirxin Richier, clerc-juré de Vic (s.d.[XV<sup>e</sup> s.]), acte mutilé ; fragments d'un censier : droitures d'avoine dues au sieur Poince<sup>48</sup> (région de Vitry-sur-Orne, Clouange, Beuvange) (s.d.[XV<sup>e</sup> s.]). 1450-1489, s.d.[XV<sup>e</sup> s.]

48 J 20 Lettres exécutoires de Nicolas Aretio, docteur en droit, chapelain du pape Jules II, relatives à la réunion du prieuré Notre-Dame d'Aube, dépendant de l'abbaye de Molesmes, diocèse de Langres, à la mense du chapitre cathédral de Metz et à la réclamation des religieux de Molesmes (1514), acte mutilé<sup>49</sup> ; appel en cours de Rome d'une sentence de l'officialité de Trèves dans la procédure en nullité de mariage d'Androuin Roucel, échevin du palais, et de Perrette Baudoche (février 1514 n. st.), acte mutilé<sup>50</sup> ; couverture du registre des recettes et dépenses de la saline de Moyenvic par Jean Mathieu, gouverneur de la saline pour 1530<sup>51</sup> (1530); sauf-conduit délivré de Bruxelles à un marchand (nom inconnu) pour vendre des marchandises à Metz (1539),

<sup>43</sup> Avec remarques du doyen Jean Schneider sur cet acte.

<sup>44</sup> Avec analyse de l'acte par le doyen Schneider.

<sup>45</sup> L'acte est en grande partie illisible en raison de l'altération de l'encre. Jean Waulthier, de Hombourg, fut archidiacre de Marsal de 1442 à 1497. Mention dans l'acte du pape Nicolas V (1447-1455).

<sup>46</sup> L'acte était scellé du sceau du tabellionage de Sierck. Sur la généalogie de Jean de Dalstein, marié vers 1420 avec Else de Sierck, voir les notes de Jules Florange, ADM 6 J 80, famille de Dalstein.

<sup>47</sup> Avec notes du doyen Jean Schneider. Sur cet acte Jean SCHNEIDER, « Témoin d'une société en mutation. François le Gronnais, citain de Metz (1442-1497) », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1999, p. 192.

<sup>48</sup> Il s'agit vraisemblablement de Poince Roucel, fils de Wéry Roucel (renseignement du doyen J. Schneider).

<sup>49</sup> Au verso du parchemin acte de notification des lettres par Pierre Mengin, notaire apostolique de la cour de Toul à l'abbé et aux religieux de Molesmes, 21 mai 1514), avec seing manuel du notaire. Voir également ADM G 507, bulle du pape Léon X relative à l'union du prieuré d'Aube au chapitre cathédral de Metz, 1512, mentionnant le nom de Nicolas Aretio.

<sup>50</sup> Sur cette affaire J. F. HUGUENIN, *Les chroniques de la ville de Metz*, Metz, 1838, p. 678-679.

<sup>51</sup> Le registre lui-même n'existe plus aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.

acte mutilé ; bulle du pape Sixte Quint pour un clerc du diocèse de Verdun : provisions de coadjuteur de Hutin de Bar, chanoine de la cathédrale de Verdun (1586), acte mutilé<sup>52</sup> ; couverture d'un registre notarié avec rinceaux et inscriptions en allemand (s.d. [XVI<sup>e</sup> s.]<sup>53</sup>.  
1514-1586, s.d.[XVI<sup>e</sup> s.]

48 J 21 Couverture d'un registre intitulé « Livre du privilège d'eslection d'abbé en l'abbaye de Saint-Clément[de Metz], s.d. [XVII<sup>e</sup> s.] ; vente par l'abbaye de Justemont à Antoine de La Grange, sieur d'Arquien, lieutenant général au gouvernement de Metz, de la moitié d'Amelange (commune Hauconcourt), acte établi par un notaire apostolique non précisé (1606), cop. XVII<sup>e</sup> s.), acte mutilé ; grosse du contrat de mariage de Dieudonné de Velaine, fils de Nicolas de Velaine le jeune, de Chambrey, et de Sara Thiébauld, fille de défunt Claude Thiébauld, de Vaudémont, établi par le tabellion Jean Claudon, de Vic (1611)<sup>54</sup> ; passeport délivré par Girardin Cordonnier, doyen de la justice de Vic à Claude Millian, fils de Jean Millian, chevaucheur de la saline de Moyenvic et tabellion en la châtellenie de Vic, pour se rendre en France au « pèlerinage à Saint-Michel » (Mont-Saint-Michel) (s.d [v. 1610]) ; aveux et dénombrements de la seigneurie de Villers-la-Chèvre (Meurthe-et-Moselle) (1605-1611) ; expédition d'un acte de donation concernant des habitants de Guinzeling et de Bassing (1631), acte mutilé ; fragments d'un acte établi par Jean Grosjean, chanoine de Metz, protonotaire apostolique relatif à l'incorporation de l'abbaye de Saint-Clément de Metz dans la congrégation de Saint-Vanne (s.d.[1631],cop.)<sup>55</sup> ; expédition d'une pièce de procédure concernant l'adjudication judiciaire d'une maison à Metz (1651 ?), acte mutilé ; contrat de partage entre Antoine Andry, conseiller du roi au bailliage de Metz, et Mathieu Jeoffroy (1652), acte mutilé ; expédition d'une pièce de procédure concernant Louis Michel, marchand à Metz, contre Joseph Pierre, de Sainte-Marie-aux-Chênes (1741)

1606-1741, s.d. [XVII<sup>e</sup> s.]

---

<sup>52</sup> Il s'agit probablement de Claude Violart, pourvu de la prébende le 5 novembre 1586, Hutin de Bar étant décédé le 24 septembre 1586, Nicolas ROBINET, *Pouillés du diocèse de Verdun*, t. I, Verdun, 1888, p. 121.

<sup>53</sup> Le registre semble provenir d'un notaire d'Augsbourg, Ulrich Hufnagel.

<sup>54</sup> L'acte était scellé du sceau du tabellionage de Vic. Un fragment d'un manuscrit liturgique (missel ?) du XVI<sup>e</sup> siècle est ficelé à l'acte.

<sup>55</sup> Voir aussi une autre pièce sur cette incorporation dans ADM H 500.